

---

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – 5 FEVRIER 2018

### UN BUDGET ACCÉLERATEUR DE PROJETS

5 février 2018

---

Le Conseil départemental de l'Ardèche se réunit le 5 février pour le vote du budget primitif 2018, acte majeur qui traduit les priorités de la collectivité pour l'année à venir. Les modalités de dialogue entre les collectivités territoriales et l'Etat sont en train de changer profondément. Le premier acte de ce changement de méthode réside dans l'arrêt de la baisse des dotations de l'Etat. Et si, sur la période 2014 – 2017, le Département aura contribué à hauteur de 18 millions d'euros au redressement des finances publiques, aujourd'hui la stabilisation des concours financiers de l'Etat donne de nouvelles marges de manœuvre à la collectivité départementale. Elle a choisi de s'en saisir pour qu'en conjuguant le maintien des services et de la qualité de vie offerts aux Ardéchoises et Ardéchois avec une dynamique encore plus affirmée d'investissements en faveur des collectivités, des entreprises et des habitants, elle continue à être la collectivité de proximité qui met l'équité au centre de son action tout en maintenant la pression fiscale au même niveau que les années précédentes. Le Département est et reste sobre dans ses dépenses, faisant porter son effort sur le développement du territoire au bénéfice de chacun avec un budget accélérateur de projets !

Rigueur en termes de dépenses publiques... Telle est clairement la volonté de l'exécutif départemental qui en affichant une hausse des dépenses de fonctionnement limitée à +1,02%, acte clairement la poursuite de ses efforts de gestion pour pouvoir agir dans la durée. Ainsi, avant même que le contrat financier ne soit négocié avec l'Etat, le Département se situe en-deçà de l'objectif d'évolution des dépenses souhaité par l'Etat (+1,2%). Une rigueur, qui compte tenu du contexte et de l'arrêt de la baisse des dotations de l'Etat et donc des marges de manœuvres supplémentaires ainsi créées aurait pu n'être qu'au service d'un équilibre financier amélioré. Pourtant, si la capacité d'autofinancement est en augmentation de plus de 18%, que le taux d'épargne brute dépasse 10%, ce qui n'est arrivé qu'une fois depuis 2010, la rigueur de gestion est au service de la capacité d'action de la collectivité au profit des Ardéchois.

Le budget 2018 propose d'utiliser pleinement les capacités nouvelles dégagées par l'augmentation des recettes et la poursuite de la maîtrise des dépenses au profit de l'investissement. Ainsi, à besoin de financement constant, le budget 2018 prévoit une augmentation de 12% de ses investissements. Par ce choix, le Département de l'Ardèche, dont l'investissement est déjà supérieur de plus de 30% à la moyenne nationale (217 € en Ardèche en 2015 contre 161 € en moyenne), affirme sa volonté de continuer à compter parmi les départements qui investissent le plus, car l'investissement est créateur d'emploi, via la commande publique qui est un levier pour l'économie..

C'est aussi pour répondre aux enjeux des années à venir qui seront marquées par d'importantes phases de transition (numériques, écologiques, énergétiques...) où les innovations technologiques, commerciales mais aussi et surtout sociales et organisationnelles joueront un rôle majeur que le Département de l'Ardèche a décidé de rester dans une dynamique d'aménagement et de développement économique et ce en tirant parti de toutes les opportunités induites dans le cadre de la loi NOTRe.

## LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2018

**Montant du budget primitif 2018 : 408 177 179 € (395,7 M€ en 2017 hors délégation de la compétence transports + 3,15 %)**

**Dépenses de fonctionnement : 313 822 326 € (+ 1,02 %), évolution très modérée**

**Dépenses d'investissement : 73 012 946 € (+ 11,95 % par rapport à 2017, soit + 7,8 M€)**

**→ 178,92 M€ pour les solidarités, l'insertion et l'accès aux droits (176,06 M€ en 2017)**

Dont 68,60 M€ consacrés aux personnes âgées, 35,26 M€ aux personnes handicapées, 31,05 M€ à la protection de l'enfance en danger, 41,99 M€ pour l'action sociale de proximité et l'insertion et 1,83 M€ pour le logement et la politique de la Ville.

**→ 31,51 M€ pour l'épanouissement de la personne, l'éducation et la citoyenneté (30,27 M€ en 2017)**

Dont 20,30 M€ consacrés à l'éducation et notamment aux collèges (+4,31%), 6,33 M€ pour la culture, 3,07 M€ pour la jeunesse, la citoyenneté et la solidarité internationale et 1,81 M€ pour le sport.

**→ 56,93 M€ pour l'aménagement et le soutien aux territoires (52,57 M€ en 2017, hors délégation de la compétence transports)**

Dont 37,56 M€ pour les routes et les mobilités alternatives et 12,75 M€ pour la solidarité avec les territoires et la politique de l'eau.

**→ 23,24 M€ pour le cadre de vie et le développement durable (22,6 M€ en 2017)**

Dont 18,96 M€ pour la sécurité et l'incendie (financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours essentiellement), 2,94 M€ pour la politique de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles et 1,34 M€ pour l'environnement et la forêt.

**→ 7,66 M€ pour l'économie et l'attractivité du territoire (8,20 M€ en 2017)**

Dont 3,24 M€ pour le tourisme, 1,41 M€ pour l'agriculture, 1,52 M€ pour le développement économique et 1,48 M€ pour le numérique.

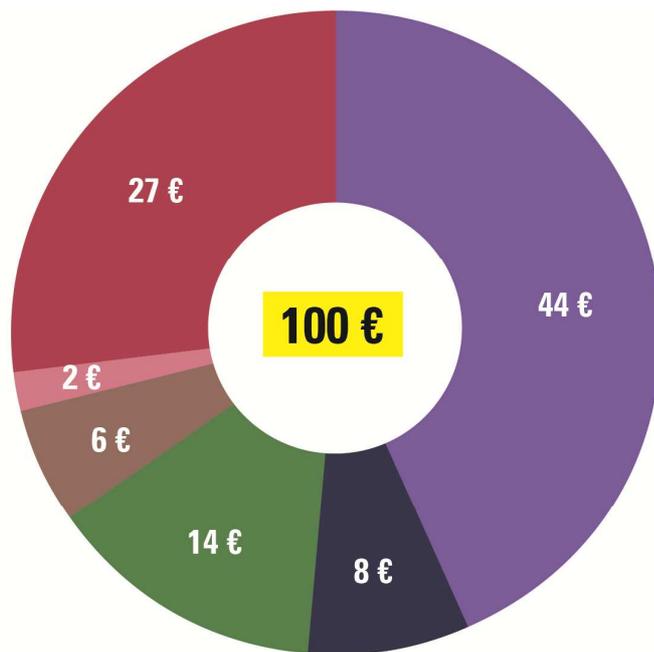
**→ 109,92 M€ pour les ressources (106,30 M€ en 2017)**

Dont 29,7 M€ de dépenses financières (remboursement de la dette, fonds de péréquation et dépenses financières diverses), 65,43 M€ pour le personnel, 4,05 M€ pour l'informatique et 7,38 M€ pour le patrimoine de la collectivité et la logistique.



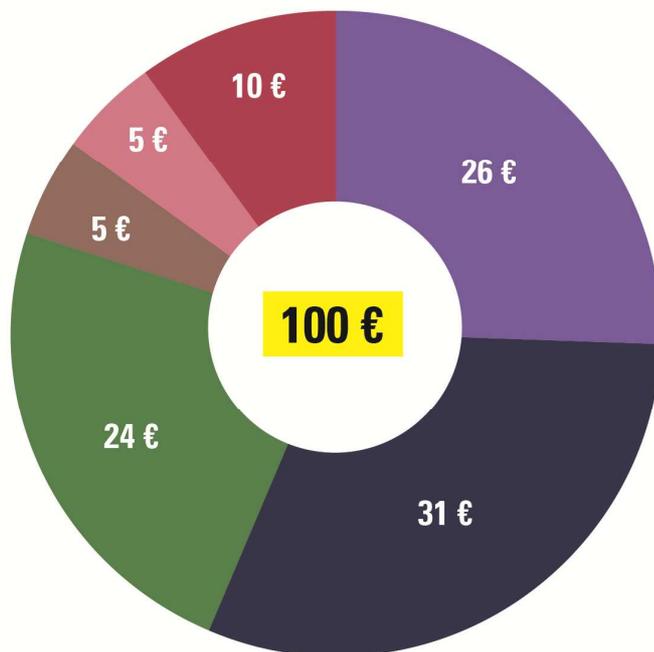
## Dépenses pour 100 euros

- Solidarités, insertion et accès aux droits : 44 €
- Epanouissement de la personne, éducation et citoyenneté : 8 €
- Aménagement et soutien aux territoires : 14 €
- Cadre de vie et développement durable : 6 €
- Economie et attractivité du territoire : 2 €
- Ressources : 27 €



## Recettes pour 100 euros

- Fiscalité directe : 26 €
- Fiscalité indirecte : 31 €
- Dotations, subventions de fonctionnement : 24 €
- Produits des services et recettes diverses : 5 €
- Dotations, subventions d'investissement : 5 €
- Emprunt : 10 €



# ÉCONOMIE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

## Dans le budget 2018

- **800 000 €** pour accompagner le développement de l'immobilier d'entreprise
- **2,5 M€** d'autorisation de programme pour les investissements en matière d'agriculture (2018-2020)
- **7 980 000 €** pour la période 2018-2020, pour le tourisme (convention avec l'ADT)
- **100 000 euros** en investissement et autant en fonctionnement pour l'appel à projet tiers lieux numériques

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le Département de l'Ardèche entend poursuivre son soutien aux acteurs économiques à partir de **3 grands axes, élaborés en conformité avec les domaines de compétence** que la loi NOTRe lui attribue.

### Favoriser l'investissement immobilier public et privé :

La loi NOTRe a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) la compétence de définir les aides et d'en décider l'octroi en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles. Les EPCI peuvent néanmoins choisir de **déléguer aux Départements** la compétence d'octroi de tout ou partie de ces aides. Le Département de l'Ardèche, va proposer cette délégation à tous les EPCI du territoire. L'intervention du Département suivra une ligne de conduite qui sera appliquée à chaque dossier, afin de garantir une cohérence de suivi de projets. **Le bénéficiaire de l'aide pourra être soit directement une entreprise, soit un organisme intermédiaire.** Seront éligibles les dépenses d'acquisition de terrains, d'aménagements fonciers, de construction de locaux d'activités ou achat d'immeubles existants, de travaux d'aménagement, ainsi que les frais d'honoraires et d'acquisition.

**Le Département pourra investir jusqu'à 300 000€ dans chaque projet.**

Au titre de la solidarité territoriale, le Département entend poursuivre son dispositif d'aide permettant d'accompagner les communes ou EPCI qui réalisent des investissements immobiliers, en vue de créer ou développer une activité commerciale et artisanale de première nécessité. Les modalités de cette intervention départementale ont été approuvées à l'occasion de la séance du 11 décembre 2017 dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif de soutien aux investissements des collectivités.

### Soutenir une politique foncière à destination des entreprises :

Les infrastructures d'accueil pour les entreprises sont un facteur essentiel de l'attractivité des territoires. Aussi l'intervention du Département vise à soutenir des projets de zones d'activités, de reconversion des friches industrielles, de réalisation d'immobilier à destination des entreprises (pépinières, ateliers relais, télécentres,...).

### Conforter le développement de filières stratégiques :

Le Département mène depuis plusieurs années une politique de développement économique ayant pour objectif de soutenir le développement des filières à potentiel. Il est proposé de poursuivre cette politique en faveur des secteurs de l'agroalimentaire et du bois et ce dans le cadre de la convention signée en mai 2017 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le Département intervient auprès des entreprises de ces deux filières, en complément de la Région avec pour objectif de soutenir la modernisation des outils productifs en vue d'accroître la compétitivité des entreprises concernées. Ces interventions permettront également de mobiliser les crédits du FEADER.



## AGRICULTURE

Avec la loi NOTRe, le Département de l'Ardèche a conservé la possibilité de soutenir spécifiquement les efforts d'investissement de la filière agricole, ainsi que ceux de l'agroalimentaire et de la forêt/bois. Une autorisation de programme de **2,5 millions d'€ pour la période 2018-2020** destinée à répondre aux besoins de financement d'investissements de ces trois filières a été votée au budget.

Pour les investissements agricoles, cette autorisation de programme a été organisée autour de six projets, en coordination avec l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations en faveur des exploitations agricoles du département de l'Ardèche des filières bovine, ovine, caprine, porcine et avicole.
- Projets de transformation, conditionnement, stockage et/ou commercialisation inscrits dans le prolongement de la production agricole. Il s'agit notamment de renforcer les circuits courts ardéchois.
- Projets de Prévention des aléas climatiques et sanitaires pour les productions fruitières et maraîchères
- Projets de mise en valeur des espaces pastoraux
- Travaux de reconquête des châtaigneraies.
- Projets d'hydraulique agricole

Par ailleurs, le Département soutient l'agriculture à travers les organismes œuvrant en sa faveur :

- Chambre d'Agriculture de l'Ardèche : 150 000 €
- Groupement de Défense Sanitaire (GDS) du cheptel de l'Ardèche : 125 000 €
- AgriBio Ardèche : 40 000 €

Service de Remplacement Ardèche (SRA) : 44 650 € pour le fonctionnement 2018, et 64 000 € pour la mise en œuvre des aides au remplacement en agriculture, au titre du temps libre dit de "longue durée" et de "courte durée", ainsi que des journées dites "de découverte"

## TOURISME/ATTRACTIVITE

L'ADT constitue le levier d'intervention privilégié du Département pour la mise en œuvre de sa compétence en matière touristique. Premier acteur de la stratégie départementale "Ardèche Tourisme Horizon 2020", l'ADT agit au service de **3 grands objectifs** : promouvoir la destination Ardèche sur les marchés de proximité, nationaux et internationaux ; développer, organiser et valoriser l'offre touristique ; accompagner les acteurs du tourisme.

Et ça marche ! Le bilan touristique 2017 en est un bel exemple. Bonnes performances en avril, juin et septembre, mois d'août en hausse, augmentation de 5% des nuitées entre 2016 et 2017, progression des gîtes de France de 10%...Ces chiffres positifs sur l'hébergement se sont reflétés sur la fréquentation des événements culturels et ont stabilisé celle des sites touristiques. La convention triennale 2015-2017 entre le Département et l'ADT s'étant achevée, le partenariat est reconduit pour la période 2018-2020, forte d'une évaluation des actions engagées par l'ADT sur la précédente convention.

Portée initialement par le tourisme, la dynamique initiée autour de la marque territoriale "Emerveillés par l'Ardèche" est amenée à s'amplifier et à être celle de l'ensemble des acteurs du département (entreprises, particuliers, collectivités, Chambres consulaires, ...). Dans ce cadre, le partenariat avec l'association des Emerveilleurs est reconduit, pour un montant de 40 000€.



## NUMERIQUE

L'année 2018 sera marquée en Ardèche par la continuité du déploiement de la fibre via ADN, et par l'actualisation de l'engagement en matière d'usages et services, à travers notamment le lancement d'une démarche d'Open Data, un nouvel élan sur la médiation numérique et un dispositif innovant de soutien aux tiers lieux.

Le Département entend élaborer une stratégie numérique globale permettant à la collectivité d'accompagner les mutations profondes liées au numérique et de s'y préparer de manière transversale. L'objectif est de créer les conditions favorables au développement des usages et services numériques, au sein de la collectivité et par extension au territoire ardéchois, tant du point de vue organisationnel que culturel ou technique.

### Soutiens aux Tiers lieux innovants

En parallèle de sa politique de développement des infrastructures, le Département a soutenu des démarches d'appropriation des usages du numérique, en direction du grand public, des acteurs économiques et des collectivités. Parmi les premières priorités, l'accompagnement à la structuration d'un réseau de tiers lieux innovants fera l'objet d'un règlement d'aide (sous forme d'appel à projets) en 2018. L'objectif est de travailler à la fois à la transition des lieux existants (EPN, centres multimédias des Inforoutes) et de soutenir les projets de création de nouveaux espaces favorisant notamment la créativité et le travail en commun (FabLabs, espaces de coworking, de télétravail).

#### C'est en cours

La démarche open data

Conformément à l'obligation faite aux collectivités de plus de 3 500 habitants d'ouvrir leurs données publiques, le Département s'est engagé en 2017 dans une démarche Open Data. Pour poursuivre cette politique, la collectivité adhère dès cette année à l'association Opendata France, et participera le 3 mars 2018 en organisant un hackathon dans le cadre de la journée internationale « Open Data Day », autour des données « tourisme et mobilité ». **Le hackathon du Département de l'Ardèche est le seul évènement prévu en France dans le cadre de l'Open Data Day.** L'organisation de cet évènement qui vise à réunir 50 à 70 participants constituera une étape essentielle du lancement d'une démarche globale, visant à libérer les données au service des habitants et des entrepreneurs du département.



# SOLIDARITÉS, INSERTION ET ACCÈS AUX DROITS

## ENFANCE / FAMILLE

### Dans le budget 2018

- **570 000 euros pour la prévention spécialisée** (+100 000 euros de participation apportés par 6 intercommunalités et 2 communes)
- **1 M€ pour la villa éducative** (construction 2018 / ouverture début 2019)
- **693 enfants** confiés à l'**aide sociale à l'enfance** (chiffre 2017 = +4,05 % par rapport à 2016)

L'action sociale départementale s'adresse aux publics les plus fragiles. Celle en faveur de l'enfance et la famille tend vers deux objectifs politiques primordiaux : d'une part la **prévention** qui est en soit un investissement, d'autre part la défense des plus fragiles, notamment les **enfants en situation de danger**.

Concernant la **prévention**, ce sont plus de **1 000 enfants** qui sont vus chaque année par les personnels médicosociaux dans les centres médico-sociaux pour accompagner des grossesses et/ou des naissances. C'est aussi **via le Contrat enfance départemental** - renouvelé en octobre 2017 - que se développe la politique sociale en faveur de l'enfance. L'enjeu est d'améliorer quantitativement et qualitativement la réponse aux besoins des familles pour l'accueil des jeunes enfants. Le renforcement de la vocation sociale du contrat enfance départemental constitue **un levier de prévention supplémentaire** pour renforcer **l'accompagnement des familles** mais aussi l'accompagnement **des structures** pour assurer la qualité de l'accueil, les échanges entre pairs et l'équité de traitement sur le territoire départemental. Il permet le développement de dispositifs préventifs en lien avec les politiques dans le champ de l'insertion, du handicap, de la culture et ou encore avec les territoires.

### La prévention pour prévenir la protection

Le dispositif « **Aide à domicile aux familles** » qui sera revisité en 2018 - et qui permet l'intervention d'un technicien de l'intervention sociale et familiale auprès des familles - concerne les publics fragilisés au regard de la précarité mais aussi en lien avec les difficultés constatées d'épanouissement et de développement du lien parents/enfants. Cette action de prévention médico-sociale doit leur permettre de retrouver une autonomie, de redevenir acteur de leur vie et surtout de prévenir d'éventuelles mesures de protection de l'enfance.

Le Département prend en charge mensuellement **693 mineurs en moyenne** au titre de **l'aide sociale à l'enfance** accueillis **en structures** internes et externes, ainsi que **500 mineurs environ** accompagnés à leur **domicile**. Le nombre de mineurs confiés a **augmenté de 4,05 %** par rapport à l'année 2016. Bien entendu, l'évolution du nombre de **mineurs non accompagnés** (99 au 31 décembre 2017 contre 61 au 31 décembre 2016) explique cette évolution. Pour autant, les placements traditionnels augmentent aussi et ce constat -national- traduit la dégradation de la situation des familles. Pour accomplir cette mission, le Département a fait le choix, et va l'approfondir en 2018, du **développement des mesures alternatives au placement en internat ou auprès d'assistants familiaux** en créant 70 places d'assistance éducative en milieu ouvert renforcée (AEMO R) et 35 places de service d'accompagnement progressif en milieu familial.



### Confiés, mais non placés

Les mesures alternatives qui permettent de maintenir le mineur au sein du domicile familial, nécessitent un travail important auprès des familles pour pallier les difficultés repérées. Une volonté du Département qui cherche ainsi à tout mettre en œuvre pour accompagner les parents et les enfants dans un lien affectif retrouvé avec des acteurs de terrain au plus près des problématiques rencontrées par les familles.

### C'est en cours

#### Familles parrainantes

Pour étoffer l'offre d'accueil, s'appuyer sur la solidarité des citoyens ardéchois, assurer une pleine intégration de ces jeunes dans la société française, le Département a décidé en concertation avec les acteurs concernés de mettre en place un dispositif de parrainage qui permet (texte du code de l'action sociale) d'héberger et accueillir à titre bénévole un mineur non accompagné chez soi.

A ce jour (mi-janvier 2018), l'association Pluriels qui accompagne la démarche a reçu une quarantaine d'appels de la part de familles interpellées par le projet. **17 d'entre elles ont confirmé, à ce jour, leur engagement et volonté d'accueillir**, 6 évaluations ont été réalisées. L'association reçoit presque quotidiennement des appels de familles intéressées par le projet, ou qui les recontactent, chemin faisant, pour avancer un peu plus dans la démarche.



## AUTONOMIE

### Dans le budget 2018

- **8,60 M€** pour la prestation de compensation du handicap
- **45,62M€ versés au titre de l'APA**
- **31** services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés (SAAD). Soit plus de 2 000 salariés au service de 6 000 bénéficiaires dépendants ou en situation de handicap
- **66 Ephad représentant une offre de 177 lits** pour 1000 personnes âgées de 75 ans et +(taux le + haut d'Auvergne-Rhône-Alpes)

Un Ardéchois sur trois a plus de 60 ans aujourd'hui. L'enjeu pour le Département est de proposer et de garantir aux Ardéchois **un parcours de vie, de prévention, de vie à domicile et en établissement**, accessible à tous. C'est dans cet esprit qu'il a engagé en 2017 un audit pour les EHPAD, suivi en 2018 de la mise en place d'un plan de pilotage de la performance des établissements. Il engage en 2018 la réflexion sur les services à domicile, dans une logique d'amélioration et d'appui à la performance au service des Ardéchois et œuvre sur l'arrêt de la perte d'autonomie avec un programme ambitieux de prévention porté au sein de la conférence des financeurs.

Le **maintien à domicile** représente un enjeu de qualité de vie. Il nécessite pour ce faire des services de proximité. Les SAAD en sont des piliers indispensables. Leurs prestations auprès des bénéficiaires de l'APA à domicile et de la PCH s'inscrivent dans le cadre des plans d'aide personnalisés ou chaque heure est à un tarif unique de 21,15 euros pour 2018 (fourchette haute du tarif unique pratiqués par les Départements français). Pour **l'APA à domicile, ce sont 6 900 personnes âgées ardéchoises** qui ont bénéficié de cette prestation en 2017, pour un montant de 19 870 000 €. Mais en Ardèche comme partout en France, les services d'aides à domicile sont confrontés à de graves problèmes d'équilibre financiers. Le Département, mobilisé depuis plusieurs années dans leur accompagnement, a apporté son soutien direct<sup>1</sup>, a fait le lien entre ces acteurs et les dispositifs nationaux leur permettant d'accéder à des financements complémentaires<sup>2</sup>... et aujourd'hui engage une réflexion complémentaire visant à redimensionner le pilotage et l'accompagnement du secteur du domicile. Cet audit interviendra au second semestre 2018.

Côté, **établissements**, le travail d'audit a été effectué en 2017. Il s'inscrivait dans le cadre de la mise en place de la loi ASV et confirme la nécessité d'une **profonde évolution de la politique des EHPAD, pour garantir aux Ardéchois un accès équitable et de qualité à cette offre.**

La situation ardéchoise est caractérisée par un revenu fiscal bas, un indice de vieillissement élevé, un taux d'EHPAD public élevé (66%), un taux d'équipement en EHPAD le plus élevé de France métropolitaine, un prix de journée moyen faible, un nombre d'EHPAD inférieur à la taille critique (80 lits) élevé (34%), un niveau d'endettement élevé, et un risque financier élevé pour le Département. Ces données ressortant de l'audit, rapportées aux évolutions qui se profilent en termes de financements des EHPAD et notamment la convergence tarifaire, imposent la mise en œuvre en 2018

<sup>1</sup> le Département de l'Ardèche a soutenu certains SAAD par des aides exceptionnelles (150 000 euros pour l'ADMR en 2016 et 250 000 euros pour l'AAD entre 2016 et 2017)

<sup>2</sup> 618 000 euros au titre du fonds d'appui aux bonnes pratiques CNSA (mise en œuvre en 2018 / 2019) - 600 000 euros (CNSA + CD07) entre 2015 et 2017 au titre de l'accord-cadre CNSA de valorisation des métiers du domicile - 174 000 euros au titre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie dédiés aux acteurs du domicile (pour l'exercice 2017).



d'un plan de pilotage pluriannuel des établissements, avec différents volets et outils d'amélioration de leur situation et les incitant à la professionnalisation et à la mutualisation.

Ce plan de pilotage de la performance des établissements se traduit aussi dans la politique d'aide à **l'investissement**, puissant levier de la dynamique territoriale et de l'évolution de l'offre des établissements. Le modèle d'intervention du Département est modernisé et rendu plus efficace. L'accompagnement des établissements dans leurs projets (rénovation, reconstruction, modernisation) se réalisant par des subventions directes en capital, dont la plus-value réside dans la réduction du taux d'endettement de l'établissement, la moindre hausse du prix de journée pour l'utilisateur, puisque c'est le prix de journée qui supporte le coût d'investissement et une réduction du risque financier pour le département qui jusqu'alors intervenait pour partie en garantie d'emprunts.

Ce sont aujourd'hui plus de **25 000 personnes qui ont des droits ouverts par la MDPH** de l'Ardèche, chiffre en constante augmentation. Avec près de **33 M€** le budget personnes handicapées prend en compte la prestation de compensation du handicap (adultes et enfants), l'aide sociale en établissements personnes handicapées et les aides sociales pour les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS). Ces dernières sont des facteurs importants d'insertion sociale pour les personnes handicapées, leur facilitant et construisant pour chacun-une son parcours de retour et d'adaptation à la vie sociale.

Avec 14 établissements pour personnes handicapées financés par le Département, l'Ardèche souhaite mieux équilibrer, l'offre enfant / adulte. Pour ce faire, une réflexion a été portée en 2017 sur la fluidification des parcours des personnes handicapées. Cette réflexion doit en 2018 se concrétiser dans un cadre opérationnel, avec l'accueil de personnes handicapées vieillissantes issues de foyers d'hébergement en EHPAD, libérant ainsi des places pour des jeunes en attente.

#### C'est en cours

##### Prévention de la perte d'autonomie

Afin d'accompagner au mieux toutes les personnes âgées et les seniors, le Département, fort d'une politique volontariste en matière de prévention de la perte d'autonomie, travaille depuis plus de deux ans à la construction d'un programme d'actions permettant à chaque Ardéchois de plus de 60 ans de disposer d'idées et de ressources pour se faire plaisir tout en prenant soin de soi. Le Département, aux côtés de nombreux acteurs du territoire, se mobilise donc pour proposer des animations individuelles ou collectives telles que des actions autour du patrimoine, des moments de loisirs, des ateliers autour de thèmes très variés allant de l'activité physique, au sport, à l'informatique, la culture, la gastronomie... En 2017, ces actions ont rassemblé près de 27 000 participants sur 75 ateliers et journées dédiées. La journée sport-autonomie à Alba la romaine, a permis de rassembler près de 600 participants sur 42 ateliers sportifs et ludiques. La démarche a redémarré en 2018, avec la mobilisation de plus de 800 000 € au profit d'actions individuelles et collectives, opérées par les Département, les associations, les CCAS, les partenaires. Un bel exemple du dynamisme ardéchois !  
[le guide « vieillir jeune en Ardèche » est disponible sur ardeche.fr/seniors](http://ardeche.fr/seniors)



## INSERTION

### Dans le budget 2018

- **5 975 droits payables contre 5 990 en septembre 2016** enregistrés par la CAF et la MSA, selon des données semi-définitives
- De janvier à septembre 2017, le **nombre de nouvelles demandes (2 746) est en baisse de plus de 10%** par rapport à la période de référence en 2016 (3 059)
- De janvier à août 2017, 2 667 allocataires sont entrés dans le dispositif et 2 834 en sont sortis.
- le nombre de foyers au RSA bénéficiant d'une prime d'activité en octobre 2017 est de 22.7%.

La politique d'insertion du Département de l'Ardèche s'inscrit dans une mission transversale qui conjugue de grands enjeux autour de l'accompagnement social mais aussi du développement économique territorial, mis au service des publics les plus fragiles.

### CONTRATS AIDES : VERS UN CUI CIE DEPARTEMENTAL ARDECHOIS

Le CUI se déclinait jusqu'à présent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur public (non marchand) et contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur privé (marchand). Ces contrats aidés constituaient un outil d'insertion dans la palette du référent de parcours RSA participant au développement social local en favorisant l'embauche et le maintien de l'activité locale et généraient une économie financière sur le budget de l'allocation. En 2018, la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) va définir des critères de priorisation pour l'octroi des CUI CAE dans le cadre d'une enveloppe contrainte (demande de 150 contrats - 215 en 2017). La disparition des contrats aidés pour le secteur de l'entreprise (arrêt des aides de l'Etat) va quant à elle se traduire par des modalités novatrices de soutien aux entreprises embauchant des bénéficiaires du RSA dans le cadre **d'un CUI CIE ardéchois** visant à pallier le désengagement de l'Etat (30 postes):

Les CUI CAE : pour le bénéficiaire du RSA socle bénéficieront d'une prise en charge par l'Etat (= aide accordée à l'employeur) de 60% à partir du 2/01/2018 qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'un nouveau contrat (contre 90% en 2017). Les nouveaux critères pour l'attribution du CUI CAE prennent en considération du projet « insertion » mis en place par la structure en terme d'accompagnement du personnel en contrat aidé qu'il s'agisse de l'accompagnement proposé par la structure (Tutorat/ plan de formation/ recours aux immersions professionnelles...) ou des perspectives d'employabilité à moyen terme dans la structure. Ils privilégient la conclusion de contrat de travail d'une durée d'un an afin d'engager un réel travail d'accompagnement du salarié en matière de formation et faire du contrat un réel levier d'insertion professionnelle, priorisant la conclusion de contrat d'un an permettrait également d'augmenter le nombre de personnes bénéficiaires d'un CAE dans le respect des 150 contrats prévisionnels de la CAOM 2018. L'attribution des 150 contrats demandés se ferait au bénéfice notamment du secteur associatif.

Les CUI CIE dans le **cadre du nouvel arrêté préfectoral peut être mise en place sous forme d'un CDD ou CDI**, mais ne fait l'objet d'aucun financement de l'Etat. Il peut toutefois être conclu dans le cadre d'une CAOM avec un conseil Départemental pour un public bénéficiaire du RSA. Le Département de l'Ardèche envisage la création **d'un CIE départemental ardéchois (20 postes)** pour favoriser l'embauche de bénéficiaires dans les entreprises ardéchoises par l'octroi d'une aide de 480 € mensuelle aux entreprises.

### RSA : LE DEPARTEMENT ACCOMPAGNE LE RETOUR VERS L'EMPLOI

Depuis la mise en place du RSA, le Département conduit une politique ambitieuse et particulièrement dynamique afin de favoriser l'accès à l'activité des publics, meilleur levier contre la précarité et l'exclusion. Le montant prévisionnel 2018 des actions du Plan départemental d'insertion (PDI) s'élève



à 4 553 650 €. **Le montant du RSA est estimé à 31,6 millions d'euros au titre du RSA socle et de 4,7 millions d'euros au titre du RSA majoré, budget tous deux en hausse de 1,5 % par rapport à 2017.**

Si l'on note une baisse du nombre d'entrées dans le dispositif malgré un contexte de hausse du chômage sur le Département, Il peut être formulé l'hypothèse que cette évolution relativement favorable provient d'un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA adapté à leurs problématiques et s'inscrivant dans une grande proximité tant avec les bénéficiaires, qu'avec les acteurs du service public de l'emploi et les partenaires du territoire.

Au cours de cette année, des travaux, études et expérimentations seront conduits dans un objectif d'amélioration des dispositifs d'insertion et de contribution au renouvellement du PDI pour la période 2019-2022.

### **C'est en cours !**

#### **Une réflexion sur le revenu de base en collaboration avec 12 départements**

Le Département de l'Ardèche s'allie avec 12 départements pour mener une réflexion sur le revenu de base. Le revenu de base se distingue du revenu universel : c'est un revenu minimal garanti versé aux plus démunis, mais sans condition, notamment de recherche d'emploi. Au-delà des polémiques, le Département de l'Ardèche s'intéresse à cette notion pour tenir compte du contexte actuel : complexité et multiplicité des dispositifs de lutte contre la pauvreté (allocations familiales, logement, RSA,...) ; dégradation du contexte socio-économique, et échec relatif du RSA dans la lutte contre la pauvreté, le non recours au droit, et parfois l'insertion des bénéficiaires ; difficultés du travail social avec la complexification des situations. La démarche, co-portée par les départements, s'articule autour du lancement d'une étude réalisée par l'institut des politiques publiques sur les bas revenus. Cette étude permettra de construire plusieurs hypothèses de construction d'un revenu universel. Chaque scénario précisera les différents dispositifs existant intégrés dans le revenu de base ainsi que le coût pour les finances publiques. Ultérieurement, une proposition d'expérimentation sera soumise au Gouvernement pour qu'un projet de loi d'expérimentation puisse être proposé.



## SERVICE AU PUBLIC : LA SANTE ET AUSSI...

### Dans le budget 2018 :

- **213 000 euros pour les structures œuvrant en faveur de la santé des Ardéchois** : Gip cancer / réseau Aloïs, Bus santé, Observatoire régional de la santé, associations œuvrant dans le champ de la prévention sanitaire
- **245 000 €** en moyenne par an consacrés au financement de construction ou d'aménagement de locaux destinés à un **exercice groupé** des différents professionnels de santé
- **+ de 70 000 euros** consacrés à l'aide aux **stages de médecine** en milieu rural

Les Ardéchois disposent d'un cadre et d'une qualité de vie qu'ils reconnaissent. Conserver ces atouts implique notamment le maintien de services de qualité et de proximité. Particulièrement concerné par la question de la revitalisation médicale (même s'il ne fait pas partie des 10 départements les plus à risque), le territoire ardéchois présente un taux de présence en médecine générale de 135 médecins pour 100 000 habitants en Ardèche contre 157 sur le plan national. Cet écart se confirme sur l'ensemble des professions médicales et para médicales.

Bien que la collectivité départementale ne soit pas le principal, ni le seul acteur à intervenir sur cette question, le Département de l'Ardèche se positionne, de façon volontariste, comme un acteur clé de la politique santé. Les caractéristiques rurales de notre territoire, le vieillissement de la population, le taux de pauvreté (supérieur au taux national) sont autant d'éléments qui confirment que les questions de santé sont essentielles.

Il s'agit, pour la collectivité départementale, de **favoriser l'accès à la santé** afin de prendre en compte deux enjeux majeurs :

- d'une part une **garantie d'équité**, levier essentiel de l'accompagnement des plus vulnérables. Une étude récente lancée par le Département sur le parcours des bénéficiaires du RSA en atelier chantier d'insertion révèle que 15% de la cohorte connaît des difficultés de santé constituant un frein majeur à l'insertion. Ces difficultés persistent malgré la mise en emploi en atelier chantier d'insertion.
- d'autre part un **facteur d'attractivité et de développement du territoire** ardéchois parce qu'au-delà de la population la plus fragile, chaque citoyen ardéchois doit pouvoir disposer de services de santé de proximité et de qualité.

**Une large concertation**, associant l'ensemble des médecins libéraux, **a été organisée courant 2017** en étroite partenariat avec l'ordre des médecins et associant l'Agence régionale de santé et la CPAM, permettant de dégager un diagnostic partagé, auquel un plan d'actions renforcé répondra en 2018. Outre l'attribution de **bourses aux médecins stagiaires** pour l'exercice de leur stage sur le territoire ardéchois, la **participation active aux forums des médecins**, le soutien, au travers de l'aide aux collectivités, de **l'implantation des maisons de santé pluridisciplinaires**, le Département en 2018 approfondira plusieurs axes pour favoriser le maintien et l'installation des professions médicales et s'inscrira comme **département pilote dans le cadre du Plan pour renforcer l'égal accès aux soins dans les territoires** annoncé par le Gouvernement en octobre 2017 et dont l'un des **objectifs est de mettre en oeuvre la révolution numérique en santé** pour abolir les distances.

Le Département de l'Ardèche a déjà indiqué à l'Agence régionale de santé sa volonté de se constituer comme département pilote en matière de développement de la télémédecine et e-santé. Le Département de l'Ardèche est en mesure de capitaliser sur les expériences du GIP prévention cancer et d'Aloïs.



### C'est en cours

#### **Politique en faveur de l'amélioration de l'accès des services au public**

Après une année 2017 largement consacrée dans ce domaine à l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (**SDAASP**), l'année 2018 verra l'élaboration de la méthode de mise en œuvre du schéma et surtout les premières **réalisations du plan d'actions retenu**.

Dans ce cadre, le Département va notamment :

- agir dans le domaine de la **santé publique**
- approfondir son engagement dans la **mise en réseau des Maisons de services au public**, la qualification de leurs animateurs et l'homogénéisation du service rendu par les MSAP
- mobiliser en particulier en direction des commerces le dispositif d'**aide à l'investissement immobilier des entreprises** (politique en faveur développement économique)

Au-delà du SDAASP et de sa dimension partenariale, le Département s'engage également en interne dans une politique **d'amélioration de la relation au citoyen**, par la mise en place, par étape, d'un centre de contact qui prendra progressivement en charge un premier niveau de réponse aux citoyens et aux usagers, pour l'ensemble des services du Département et servira de support au déploiement des e-services de la collectivité.



# ÉPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE, ÉDUCATION, CITOYENNETÉ

## ÉDUCATION / JEUNESSE

### Dans le Budget 2018

#### Éducation

- **15,99 M€** au titre du fonctionnement (+ 2,22 %) dont 2,97 M€ de dotations aux collèges publics et 2,85 M€ aux collèges privés et 240 000 euros au titre de l'enseignement supérieur
- **11,03 M€** au titre de l'**investissement** (+ 20 %) dont 0,8 M€ pour la sécurité dans les collèges

#### Jeunesse / Vie associative

- **11,83 M€** au titre du programme **Ardèche jeunesse innovation ruralité (AJIR)** sur 5 ans dont 5,92 M€ de l'Etat

Plan collège, projet AJIR (Ardèche, jeunesse, innovation, ruralité), le Département est un acteur à part entière des politiques publiques en faveur de la jeunesse. Dès le plus jeune âge (accueil des jeunes enfants, éducation artistique et culturelle, sports...) mais surtout avec ces deux « feuilles de routes » en direction des jeunes de 13 à 30 ans. S'il est un sujet qui les concerne tous : c'est le numérique ! L'effort consenti par le Département dans ce domaine se décline dans le Plan collège, comme dans le projet « AJIR »<sup>3</sup>.

En adoptant le **plan collèges 2016-2022**, l'Assemblée départementale a confirmé sa priorité en faveur de l'éducation et ses ambitions pour les élèves. L'objectif du Département est de faire du collège, un établissement accueillant et bien équipé, mais aussi un lieu d'échanges, de réussite, de citoyenneté et de découvertes. Les collégiens doivent être en mesure de décliner leur parcours individuel et collectif et de se projeter dans le futur.

### Investissements : 11,97 M€ pour les collèges, la sécurité et le numérique

Les collèges, lieux de vie ouverts sur l'extérieur et pensés avec les utilisateurs intégrant les objectifs de développement durable, de maîtrise énergétique et recourant dans leur réalisation au développement des clauses sociales, sont au cœur du programme pluriannuel d'investissement qui vise à améliorer les conditions d'accueil et de travail des collégiens ardéchois et des personnels du monde éducatif. En 2018, cela se traduira par :

- la poursuite des **travaux de réhabilitation-restructuration** du collège des Perrières à Annonay
- le début des travaux de restructuration du collège des Trois Vallées à La Voulte-sur-Rhône (février)
- le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour le futur collège « Vallée de La beaume » à Joyeuse
- le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement du collège Alex Mézenc au Pouzin
- l'extension du collège Dr Pierre Delarbre à Vernoux-en-Vivarais
- l'achèvement de l'opération de restructuration du collège du Vivarais à Lamastre
- des efforts particuliers en direction de la **maintenance, de la sécurité et de l'accessibilité des collèges**

<sup>3</sup> Par une candidature commune, le projet AJIR « Ardèche, jeunesse, innovation, ruralité » déposé par 12 partenaires (le Conseil départemental, le Pays d'Ardèche méridionale, le Pays centre Ardèche, le Parc naturel régional des monts d'Ardèche, les Communautés d'agglomération de Privas et d'Annonay, le réseau ITESS, l'Université de Grenoble-Alpes et le laboratoire PACTE-Cermosem, les services déconcentrés de l'Etat (DDCSPP, DIRECCTE), la CAF, le CRIJ Rhône-Alpes) et animé par le Département, a été retenu, en avril dernier, pour l'appel à « Projets innovants en faveur de la jeunesse » lancé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir piloté par le Commissariat général à l'investissement et dont la mise en œuvre revient à l'ANRU.



## Une restauration de proximité et durable en collèges

Avec plus de 1,3 million de repas annuels produits, le Département s'appuie sur des équipes de cuisine compétentes et responsables, soucieuses **d'éduquer les jeunes au bien manger**. De même, la restauration se veut durable et responsable en produisant au plus près des besoins et en modifiant les comportements pour **limiter et valoriser les déchets**.

C'est avec cette ambition et après avoir mené une étude d'opportunité que le Département a décidé de **créer une légumerie départementale** qui conditionnera des produits issus des filières courtes locales pour alimenter les cantines scolaires, voire des lieux de restauration collective en produits locaux et prêts à cuire (4<sup>e</sup> gamme). La localisation et l'organisation de cet outil seront précisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018 pour une ouverture prévue en 2021. Le projet est développé en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

### C'est en cours

#### Numérique dans les collèges

En Ardèche, dans les collèges, l'année 2018 rimera avec la poursuite du développement des technologies numériques avec l'amélioration du parc informatique, la modernisation des infrastructures et l'accompagnement des usages. En 2017, 11 collèges publics et 4 collèges privés ont été retenus pour des projets de classes mobiles, dans le cadre de l'appel à projet national (522 tablettes cofinancées). En 2018, le Département sollicitera l'accompagnement financier de l'Etat pour un équipement complémentaire en classes mobiles de 8 collèges (ce qui le rapprochera de son référentiel : 1 classe de mobile par tranche de 100 élèves) et il financera par ailleurs des classes mobiles pour 4 collèges privés.

En 2018, le Département financera une première tranche d'équipement des collèges en vidéoprojecteurs.

Toujours dans le domaine de l'**innovation**, le logiciel Pearltrees, dont l'expérimentation conduite en 2017 à Vals-les-Bains a été positive, sera **déployé dans 6 autres collèges**.

## Démocratiser l'enseignement supérieur

Le Département en 2018 poursuit son appui à l'enseignement supérieur de proximité. L'enseignement supérieur en Drôme Ardèche, universitaire et post bac, représente aujourd'hui **plus 10 000 étudiants** ! En accueillant pour près de la moitié des étudiants ardéchois (35 % du total) en 1er cycle à l'université, le site Drôme Ardèche confirme sa mission de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur : le nombre de boursiers continue à progresser et représente 47,5 % pour l'Ardèche.

Le nombre de formations universitaires sur Valence évolue aussi et ce sont près de **70 formations qui sont ouvertes** en partant du diplôme d'accès aux études universitaires jusqu'aux Masters ou diplômes d'ingénieur. Parmi les nouvelles formations ouvertes à la rentrée 2017-2018, il faut noter 11 formations postbac dont 2 licences en alternance au lycée Saint-Denis à Annonay et 5 formations universitaires dont la création d'un **diplôme universitaire innovant "créateurs d'activités" proposé par l'IUT de Valence en lien avec la mission locale de l'Ardèche méridionale**. Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une **action plus large du projet AJIR portant sur la création d'un groupement de créateurs**.



Le Département accompagne l'**Agence de développement universitaire Drôme Ardèche** à hauteur de 75 000 € pour le fonctionnement et 26 400 € pour les coûts de délocalisation des universités grenobloises. Le Département a fait le choix par ailleurs de financer certaines formations situées sur son territoire : le **Cermosem** sur le site du Pradel à Mirabel (licence professionnelle "Guide conférencier" et master 2 "Tourisme, Innovation, Transition") et l'association **Ardèche Images** à Lussas (formations sur le documentaire).

### Un foisonnement d'actions pour les jeunes avec AJIR

Une nouvelle dimension a été donnée par le **projet AJIR** (Ardèche Jeunesse Innovation Avenir) avec l'ambition de 2016 à 2021 de transformer l'organisation du territoire pour fabriquer un écosystème d'acteurs, incluant les **jeunes**, capable de les accompagner dans leur parcours de vie, de leur **permettre de se réaliser pleinement en Ardèche** et de participer à la vie de leur territoire.

Après une montée en puissance des actions organisées dans le cadre du projet AJIR durant l'année 2017 au cours de laquelle les jeunes ont eu la parole pour **exprimer leurs attentes** pour l'**Ardèche de demain et leur avenir dans le cadre des Etats généraux de la jeunesse, 2018** voit **nombre d'opérations partenariales se concrétiser** au travers du territoire.

### Quelques actions 2018

- création d'un **observatoire participatif de la jeunesse ardéchoise** assurant un rôle de veille appuyé sur un ensemble d'expérimentations locales
- développement et animation du **portail numérique "Info-Jeunes 07/26"** en partenariat avec le Centre régional d'information jeunesse
- essaimage de l'expérimentation **MédiaPop** autour des médias participatifs, porté par la MJC d'Annonay,
- accompagnement de **deux projets d'information jeunesse en itinérance sur le Sud et sur la CAPCA**
- **temps de présence des éducateurs sur les réseaux sociaux** fréquentés par les jeunes,
- **soutien aux 3 Missions Locales** (166 000 € + 30 000 € de crédits PIA)
- **accompagnement d'expérimentations** sur les facteurs d'autonomisation des jeunes en matière de **logement et de mobilité**
- recherche-action sur l'**engagement des jeunes en milieu rural** à travers les fêtes de conscrits (échelle du syndicat intercommunal enfance - jeunesse Félines-Peaugres)
- **expérimentation de coopératives éphémères d'activité et développement d'outils d'éducation à l'économie sociale et solidaire** en partenariat avec l'association ITESS (Initiatives territoriales de l'économie sociale et solidaire)
- projet **d'accompagnement des collégiens sur la mobilité européenne** en partenariat avec le centre d'information Europe Direct Sud Rhône-Alpes

### C'est en cours

En parallèle des actions du projet AJIR, le Département dispose d'autres outils pour permettre aux jeunes de développer des projets ou renforcer leur autonomie tels que les dispositifs « actions citoyennes », « citoyens moi aussi », « **un permis pour l'emploi** » (**402 jeunes bénéficiaires**), « services civiques ». Pour répondre au mieux attentes des jeunes, ces dispositifs seront amenés à évoluer durant l'année.



## CULTURE

### Dans le budget 2018

- **5 061 683 €** en fonctionnement
- **938 527 €** en investissement

En 2018, le Département de l'Ardèche a fait le choix de conforter ses moyens consacrés à la culture et au patrimoine. Dans la continuité de la rénovation des actions engagées l'an dernier, le Département s'attache à finaliser en 2018 les contours d'une politique culturelle ambitieuse afin de consolider les dynamiques initiées pour l'ensemble du territoire du territoire. Cette politique culturelle, volontariste, est inscrite au cœur des enjeux de la collectivité : **solidarités et ouverture, proximité et attractivité, innovation et efficacité.**

Cette politique contribuera à la démocratisation et à la diversité culturelles, en veillant au respect des droits culturels ; au soutien à l'émergence, à la permanence et au renouvellement artistique et scientifique sur le département ; à l'accompagnement des projets favorisant l'expérimentation et la coopération ; à la création de lien social, à l'émancipation et à l'émerveillement des personnes.

Elle confirmera son rôle d'ingénierie, sa dimension partenariale et son inscription dans un esprit de responsabilités partagées, avec l'État (avec qui une nouvelle convention de développement culturel a été signée en 2017 pour 3 années), la Région, les communes et les intercommunalités. Ces dernières seront confirmées comme l'échelon administratif prioritairement accompagné afin de leur permettre d'occuper demain une place centrale en matière de développement culturel territorialisé et transversal.

Parmi les enjeux majeurs :

- la **poursuite de l'aménagement culturel du territoire et du soutien à la création.**
- la validation des orientations 2018/2022 en matière **d'éducation, de pratiques et d'enseignements artistiques** avec le **renouvellement de la convention cadre autour de l'éducation artistique et culturelle signée entre l'Etat, qui sera élargie à la Région AURA** pour les années 2018-2022 et qui proposera prioritairement de soutenir les intercommunalités volontaires.
- une action continue de **service public exigeant** au sein des trois établissements culturels du Département (Bibliothèque et Archives départementales, MuséAI) et du Sycpa

### C'est en cours

#### Nouveau plan départemental de lecture publique 2018-2022

Le 1<sup>er</sup> plan arrivant à échéance, cette année, le Département lance l'élaboration de son **2<sup>nd</sup> Plan départemental de lecture publique** pour les cinq années à venir. Ses objectifs sont doubles : maintenir une **solidarité territoriale** et un accompagnement fort en matière **d'ingénierie spécialisée en direction des 223 bibliothèques ardéchoises** ; et encourager les **pratiques émergentes de lecture** et la **modernisation du réseau** de lecture publique ardéchois.

Ce plan visera **la simplicité et l'efficacité pédagogique** autant qu'**opérationnelle.**



## SPORT

### Dans le budget 2018

- **1 300 000 euros** pour les Contrats sportifs départementaux
- **76 000 euros** de soutien aux associations sportives scolaires
- **83 000 euros** pour les sports de nature (PDESI)

Après une refonte – réussie – de sa politique sportive en 2017 qui s'est traduite par la création d'un règlement d'aide unique pour le soutien aux associations sportives (le **Contrat sportif départemental**), le Conseil départemental de l'Ardèche poursuit cette année cette dynamique en direction du sport scolaire. Objectif : sortir une fois de plus d'une logique de soutien au fonctionnement des structures et repositionner le Département dans un rôle de partenaire actif des choix stratégiques d'éducation des jeunes Ardéchois.

Les modes de répartition de l'enveloppe pour les **associations sportives scolaires des établissements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré** (90 associations) seront ainsi revus afin de soutenir davantage les projets exemplaires relevant de priorités départementales : la solidarité, la citoyenneté ou la découverte des patrimoines. Les aides allouées aux **comités départementaux du sport scolaire** (UNSS, USEP et UGSEL) seront repensées en orientant davantage le soutien du Département vers des projets à forte valeur ajoutée territoriale.

Adossé à ces aides, un « **Parcours sportif scolaire** » sera créé afin que chaque jeune puisse essayer les principales pratiques sportives offertes en Ardèche.

L'ensemble de ces nouveautés seront formalisées dans le nouveau règlement d'aide au sport scolaire « **Contrat sportif scolaire** »

Dans le domaine des **sports de nature** dans lequel l'Ardèche reste à ce jour **département leader en France**, le Conseil départemental poursuit les orientations définies en 2015, notamment celle d'œuvrer pour **l'amélioration de la qualité des sites et des cohabitations d'usage**. Le Département devra ainsi réaffirmer son rôle dans la gestion concertée des sports et loisirs de nature, compétence propre qui a été réaffirmée à l'occasion de la NOTRe.

### C'est en cours

- animations sportives, le Département renouvelle en 2018 l'organisation de la Semaine blanche sur la Montagne ardéchoise et de la Semaine verte (2<sup>e</sup> édition), deux jours consécutifs à destination des collégiens et des seniors qui se déroulera sur la commune de Vernoux-en-Vivarais.
- relance du projet de rénovation de la base départementale de Salavas.



# AMÉNAGEMENT ET SOUTIEN AUX TERRITOIRES

## ROUTES

### Dans le budget 2018

- **2,37 M€** de travaux d'entretien des routes,
- **0,72 M€** d'exploitation en viabilité hivernale

Investissement :

- **21,35 M€** au titre de la réhabilitation
- **9,462 M€** au titre de l'aménagement

Une étude des mobilités en Ardèche a été lancée en 2017. Après le diagnostic qui a été partagé avec de nombreux partenaires, des orientations stratégiques vont être élaborées qui conduiront à l'élaboration d'un nouveau plan de mobilité durable et à la révision du schéma vélo départemental.

Ces dispositions constituent un levier permettant à la direction des routes et des mobilités de s'impliquer dans les divers domaines des mobilités et déplacements alternatifs au « tout voiture » et en particulier de se positionner comme animateur d'un réseau vélo avec l'ensemble des partenaires concernés. Le nouveau dispositif de solidarité avec les territoires voté le 11 décembre 2017 comporte un volet d'aides départementales en faveur de la mobilité alternative qui prévoit des aides pour :

- un soutien à la création de voies vertes, douces et voies partagées
- la mise en place d'un service de location de vélos,
- la réalisation d'aires de covoiturage multimodales
- des aménagements de sécurité le long des routes départementales

### 243 km de routes réhabilitées

Pour la part réhabilitation, l'objectif annuel des crédits affectés à la chaussée est de 13,85 M€ conformément à la politique chaussée adoptée en mars 2016. Auparavant, la moyenne de renouvellement annuel était de 180 km ; en 2016 le chiffre de 250 km a été atteint pour 239 km en 2017. L'objectif pour 2018 est de 243 km. Le reste de cette part réhabilitation est consacré aux ouvrages d'art, aux opérations ponctuelles et de sécurité, aux réhabilitations de chaussées dans le cadre des aménagements de traverses, à la prévention des risques naturels, aux opérations de remise en état des routes après dégâts d'orage. Pour les ouvrages d'art, le programme 2018 inclut l'opération de réhabilitation de l'ouvrage du Ray Pic à Péreyres ainsi que le démarrage de la réhabilitation de la passerelle Marc Seguin à Tournon-sur-Rhône.

### De nouveaux aménagements

La part aménagement est fortement impactée par le démarrage de la déviation du Teil sur la RN 102 et par la déviation de Guilherand-Granges. Ces deux opérations représentent 37% de la part aménagement pour 2018.

### C'est en cours

L'aménagement de la ViaRhôna représente 569 000 €, investis notamment dans une passerelle flottante à Saint-Montan. Les autres opérations d'aménagement concernent notamment la RD 1 (au niveau de Melvita à Lagorce), la RD 2 (montée de Haut Chassagne à Coux), la poursuite de la déviation de Vallon Pont-d'Arc (RD 390), la fin du carrefour de Gardache à Boulieu-lès-Annonay (RD 820) et la poursuite des travaux de confortement de la voie du train de l'Ardèche. Concernant les espaces naturels sensibles, l'enveloppe de 1,559 M€ est entièrement consacrée à l'opération grand site Combe d'Arc.



## SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES

### Dans le budget 2018 :

- **30M€ sur 3 ans** pour soutenir les investissements portés par la collectivité au titre de PASS Territoires pour l'accompagnement des collectivités et les investissements locaux
- **Affectation de l'intégralité du** Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) au Fonds de solidarité

L'accompagnement des projets portés par les communes, leurs groupements et autres syndicats acteurs du développement local, a toujours constitué un des axes forts des politiques du Département en faveur des collectivités. La loi NOTRe a de plus conforté le Département dans son rôle de solidarité envers les territoires. Le PASS Territoires, adopté en décembre 2017, a notamment pour vocation de remplacer et concentrer les dispositifs existants : contrats « Ardèche, terre d'eau », appels à projets «Ardèche durable », «tourisme »...

Cette simplification voulue par le Département doit permettre aux collectivités un accès simplifié aux aides, et donc un accompagnement répondant à leurs besoins plus qu'aux demandes administratives. **30 millions de crédits sur 3 ans viendront soutenir les investissements portés par les collectivités** locales. Le fonds de solidarité permettra par ailleurs d'accompagner les collectivités les plus défavorisées ou subissant des charges importantes et favorisera ainsi les investissements locaux. Comme les années précédentes, le Département allouera la totalité du FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) au financement de ce **fonds de solidarité**, une première part prioritaire étant réservée à la solidarité du Département envers les collectivités subissant des charges exceptionnelles au regard de leur budget ou de difficultés financières réelles (travaux de déneigement, ceux liés aux dégâts d'orages, aux ouvertures de classes ainsi que les aides au 1er degré :classe environnement et sortie patrimoine). Une deuxième part sera répartie au profit des communes défavorisées.

### C'est en cours

#### Ingénierie : l'appui des services et des agences départementaux aux collectivités

La mise en place d'une offre d'ingénierie territoriale au bénéfice des communes et EPCI est une tendance qui s'est renforcée avec la mise en œuvre de la loi NOTRe en 2015.

Cette ingénierie se légitime par la solidarité avec les territoires, pour apporter aux communes et EPCI de taille modeste qui n'ont pas de structures suffisantes, une ingénierie de proximité, souple, facilement accessible et compétitive : une mutualisation des moyens que seul le Département est en capacité de porter sur ces territoires.

Aujourd'hui le SDEA (service départemental d'équipement de l'Ardèche), le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), Ardèche habitat, Ardèche tourisme (Agence de développement touristique) et les services du Département comme le SATESE ou la direction des routes, sont des acteurs reconnus dans ces domaines.

Le réseau d'ingénierie publique disposera début 2018 portail web, présentant l'offre élaborée et précise du Département et de ses partenaires, qui sont tous financées par la collectivité départementale pour développer leur action sur le territoire.



## CADRE DE VIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Dans le budget 2018

- **40 000€** de subventions pour l'**Alec**
- **+ de 2 M€** par an investis pour la **Filière bois**
- 181 actions soutenues par le Département sur l'ensemble du réseau **ENS** pour un montant cumulé d'aides de **2 713 184 €** en partenariat avec plus de 84 maîtres d'ouvrages différents.
- **17 M€** au titre du fonctionnement du **SDIS**

## ENVIRONNEMENT

### Agence locale de l'énergie et du climat en Ardèche (ALEC 07)

Lors du vote du budget primitif 2017, l'Assemblée départementale a validé l'intérêt pour le Département d'accompagner l'association Polénergie dans sa démarche de mise en place d'une Agence locale de l'énergie et du climat en Ardèche. Une conférence des collectivités a permis de clore cette phase de préfiguration et une assemblée générale de l'association Polénergie le 6 octobre dernier, d'engager la **transformation concrète de Polénergie en ALEC**. Considérant que le Département est concerné par les **questions relatives à la transition énergétique** dans l'exercice de ses compétences (précarité énergétique, solidarité territoriale, propriétaire d'un patrimoine bâti important...), le **Département adhère, à compter de 2018 à cette Agence** dont l'objet est d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique, dans le cadre d'un développement soutenable des territoires et afin de lutter contre les changements climatiques.

## FORÊT

Le **plan départemental forêt-bois** contient un fort enjeu pour la filière. Il fait suite au plan 2013-2017, duquel plusieurs conclusions positives ont été tirées : toutes les actions prévues ont été engagées, le budget évalué en 2013 a été tenu, et les aides engagées ont joué leur effet-levier. L'état des lieux économique de la filière actualisé démontre que **cette filière se développe et pèse dans l'économie locale** (712 entreprises, 1300 salariés, 156 millions d'euros de chiffre d'affaires) permettant de maintenir des activités et **des emplois non délocalisables**, notamment en secteur très rural.

Le **nouveau plan départemental** a pour ambition d'être recentré autour de **7 enjeux et une durée de 5 ans (2018 – 2022)**. Des problématiques transversales, telles que la gestion et l'exploitation durables de la ressource, la multifonctionnalité des forêts et le changement climatique seront intégrées. La collaboration avec les différents partenaires sera renforcée. Les stratégies bi-départementales avec la Drôme ne seront pas oubliées, renforçant l'aspect transversal de ce nouveau plan.

Il confirmera le rôle du **Département : à la fois opérateur, financeur mais aussi animateur**.

## ESPACES NATURELS SENSIBLES

Le réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) comprend **14 entités paysagères représentatives de la nature en Ardèche**, dont **11 bénéficient d'un programme d'actions validé ou en cours de validation au travers des Conventions Ardèche nature (CAN)** signées avec les collectivités coordonnatrices, partenaires locaux pour la gestion et l'animation de ses espaces naturels sensibles départementaux. Les actions se comptent par dizaines. On notera par exemple le lâcher des premiers Grands Tétras dans le massif du Tanargue, l'organisation de la deuxième édition de la fête des tourbières sur le site du plateau de Coucouron, l'organisation de projets scolaires dans



plusieurs sites, une étude de la fréquentation du Mézenc, divers inventaires et suivis scientifiques sur des espèces emblématiques de la qualité des espaces naturels, la création d'outils pédagogiques à destination du monde sportif de nature pour les aider à mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans les pratiques actuelles, etc.

#### C'est en cours

Sur les propriétés départementales, création dès cet hiver d'un verger conservatoire de 150 arbres appartenant à 70 variétés différentes sur le site de La Boissine, et la finalisation au printemps du plan d'aménagement de la forêt d'Abeau (91ha).

Poursuite des travaux dans le cadre de l'opération Grand site de la Combe d'Arc et démarrage du dossier de reconnaissance grand site d France pour le site du Mont Gerbier de Jonc

## SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

Le Département poursuit sa démarche d'économie de moyens demandée à l'ensemble de ses organismes partenaires en décidant de reconduire à l'identique sa participation au budget de fonctionnement du SDIS, soit 17 046 375 € pour l'année 2018. Cette demande d'économies de moyens va cependant de pair avec le soutien de toutes les situations exceptionnelles subies par le SDIS (comme la sécheresse 2017) et avec un fort engagement du Département dans le domaine des investissements.

Parallèlement, le Département et le SDIS souhaitent mettre à l'étude courant 2018 **la création d'un service mutualisé** qui pourrait concerner les fonctions garage, informatique, voire bâtiments. Cette mutualisation apparaît déjà dans les CIS, à l'image de celui d'Annonay Rhône Agglo, inauguré en 2017. Ce dernier a suivi celui de Saint-Martin-de-Valamas et précède celui de Privas.

En 2018 **les principaux chantiers** concerneront les travaux de construction du CIS de Saint-Cirgues-en-Montagne, l'acquisition des terrains des futurs CIS de Joyeuse-Lablachère et de la Vocance ainsi que le lancement des procédures de consultation pour les maîtrises d'œuvre.



## **DETAIL DES DÉPENSES PAR POLITIQUE**

---

### **ENFANCE ET FAMILLE (31,05 M€)**

Dont placement familial (13,24 M€) en établissement (10,65 M€) et dotation d'équilibre au Foyer de l'Enfance (1,93 M€) comprenant 200 000 € de subvention d'investissement au titre de la première tranche de construction de la nouvelle villa des Adolescents.

### **SANTE ET ACCES DES SERVICES AU PUBLIC (0,19 M€)**

Les moyens dédiés à la politique de santé sont maintenus.

### **PERSONNES AGEES (68,60 M€)**

Dont 45,62M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie et 19,2 M€ pour l'hébergement des personnes âgées.

### **PERSONNES HANDICAPEES (35,26 M€)**

Dont 21,64 M€ pour l'hébergement des personnes handicapées, 8,60 M€ pour la prestation de compensation du handicap. La participation du Département au budget de la MDPH est en hausse de 400 000 €.

### **ACTION SOCIALE ET INSERTION (41,99 M€)**

Le revenu de solidarité active représente 36,18 M€, les mesures d'insertion professionnelle représentent 3,15 M€.

### **LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE (1,83 M€)**

La politique en faveur du logement représente 1,78 M€. Les moyens dédiés à la politique de la ville sont maintenus.

### **EDUCATION (20,30 M€)**

L'entretien, la construction et la restructuration des collèges publics représente 10,38 M€ Il s'agit d'un des premiers budgets d'investissement de la collectivité. Peuvent notamment être cités le collège des Perrières à Annonay (5 M€ prévus en 2018 sur un projet de 17,9 M€) ou encore le collège de la Voulte (3 M€ prévus en 2018 sur un projet de 13,9 M€). Le fonctionnement des collèges publics et privés représente 6,20 M€.

### **CULTURE (6,33 M€)**

Dont Spectacle vivant (1,15 M€) et Schéma départemental des enseignements artistiques (1,60 M€). Le budget 2018 prévoit des crédits au titre de la restauration du théâtre antique d'Alba la Romaine.

### **SPORT (1,81 M€)**

En déclinaison du contrat sportif départemental, l'aide aux comités sportifs représente 630 000 € et l'aide aux clubs sportifs 730 000 €.

### **JEUNESSE, CITOYENNETE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE (3,07 M€)**

Le Projet Ardèche jeunesse innovation ruralité représente 1,52 M€.

### **ROUTES ET MOBILITES ALTERNATIVES (37,56 M€)**

La réhabilitation de la voirie départementale représente un investissement de 20,95 M€.

### **SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES ET POLITIQUE DE L'EAU (12,75 M€)**

« Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité » (PASS), il est doté de 30 M€ pour 3 ans.



## **TRANSPORTS (6,62 M€)**

La politique « Transports » comprend uniquement la dotation de compensation du transfert de compétences due à la Région.

## **ENVIRONNEMENT ET FORET (1,37 M€)**

Dont protection et gestion de la forêt (459 000 €) et partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (600 000 €).

## **ESPACES NATURELS SENSIBLES (2,94 M€)**

l'opération Grand site de la Combe d'Arc représente 1,84 M€. La gestion des autres espaces naturels sensibles représente 426 000 €.

## **SECURITE ET INCENDIE (18,96 M€)**

Le Département est le premier financeur des secours à la personne. La participation au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours s'élève à 17,05 M€.

## **TOURISME (3,24 M€)**

Le partenariat avec l'agence de développement touristique, principal instrument de la politique touristique départementale, représente 2,69 M€.

## **AGRICULTURE (1,41 M€)**

Le budget en faveur de l'agriculture comprend les aides sociales aux agriculteurs (412 250 €), dont 300 000 € d'aides exceptionnelles attribuées suite à l'épisode de sécheresse de l'été 2017.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (1,52 M€)**

Le Département poursuit son soutien à l'économie locale et à l'ingénierie en matière de développement économique. Le budget 2018 propose l'ouverture d'un programme d'investissement de 800 000 € pour accompagner le développement de l'immobilier d'entreprise.

## **NUMERIQUE (1,48 M€)**

Contribution de 1 M€ au projet très haut débit (dans le cadre du programme de 25 M€ voté en 2014).

## **FINANCES (29,70 M€)**

Dont remboursement du capital de la dette (21,34 M€), intérêts de la dette et autres frais financiers (4,62 M€) et reversements de péréquation (2,15 M€). Réserve pour dépenses imprévues : 1 M€.

## **PERSONNEL (65,43 M€)**

Les dépenses de personnel représentent 65,43 M€ au total. La formation des agents est en augmentation de 5%.

## **INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION (4,05 M€)**

Dont acquisition de matériel, logiciels, progiciels (2,7 M€) et maintenance des matériels et logiciels (912 400 €).

## **PATRIMOINE ET LOGISTIQUE (7,38 M€)**

Dont construction, entretien et gestion du patrimoine immobilier (6,19 M€). 2 M€ sont inscrits au titre de l'opération de rénovation thermique de l'Hôtel du Département.

## **ADMINISTRATION GENERALE (3,36 M€)**

Les dépenses d'administration générale regroupent le fonctionnement général de la collectivité et de l'assemblée départementale. Elles ne représentent que 0,82% du budget de la collectivité.

